

Commune de SAINT-DESIRAT

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL valant Programme Local de l'Habitat (PLUIH)

DOCUMENT GRAPHIQUE DU REGLEMENT

Zonage et autres prescriptions

PLUIH 3-2 REGLEMENT GRAPHIQUE

14000



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 21/12/2023 Le Président, Simon Plénet



- ZONAGE**
- ZONES URBAINES**
    - UA1p - Coeurs urbains patrimoniaux
    - UA2 - Extensions contemporaines des centres anciens
    - UB3 - Zone urbaine en densification horizontale
    - UH - Zone urbaine à évolution limitée
    - UHp - Coeurs de hameaux
    - UI - Zone urbaine à dominante d'activités artisanales et industrielles
    - UE - Zone urbaine à dominante d'équipements publics
  - ZONES À URBANISER**
    - 2AU - Zone à dominante d'habitat à urbaniser à moyen terme après évolution du PLUIH
  - ZONES AGRICOLES, NATURELLES ET FORESTIÈRES**
    - A - Zone agricole
    - AP - Secteur agricole paysager
    - AV - Secteur agricole dédié à la culture de la vigne
    - N - Zone naturelle

- PRESCRIPTIONS**
- Secteur concerné par une orientation d'aménagement et de programmation
  - Préimètre de centralité défini au titre de l'article L151-16 du Code de l'urbanisme
  - Périmètre d'attente de projet d'aménagement global (PAG) repéré au titre de l'article L151-41 5° du Code de l'urbanisme
  - Zone humide repérée au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
  - Espace de bon fonctionnement écologique repéré au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
  - Espace paysager à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
  - OAP Franges urbaines et agricoles
  - Secteur concerné par un risque naturel d'inondation (se reporter au règlement écrit et aux annexes du PLUIH)
  - En dehors des espaces urbanisés, secteur inconstructible aux abords des RD620 et 86 au titre de l'article L111-6 du Code de l'urbanisme
  - Éléments repérés comme pouvant changer de destination

Des orientations d'aménagement et de programmation thématiques "incendie" et "Trame verte et bleue" couvrent l'ensemble du territoire. Il convient de se reporter aux pièces n° 2, 4 et 3 du PLUIH.

Des communes sont concernées par des risques naturels ou technologiques. Il convient de se reporter au règlement écrit et aux annexes.

Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du Code de l'urbanisme

Numéro	Dénomination	Responsabilité
1	Élargissement de la rue l'Écluse Ouest	COMMUNALE
2	Aménagement d'un parc de stationnement et prolongement de l'aire de loisirs	COMMUNALE
3	Élargissement du trottoir	COMMUNALE
4	Élargissement rue du Coteau Est + Condamine	COMMUNALE
4	Élargissement rue du Coteau Est + Condamine	COMMUNALE
4	Élargissement rue du Coteau Est + Condamine	COMMUNALE
5	Extension du cimetière	COMMUNALE
6	Élargissement voirie "Le Grenier"	COMMUNALE
7	Aménagement de la bordure de la rue de Brunieux	COMMUNALE
8	Projet d'aménagement "Centre bourg 2"	COMMUNALE
9	Élargissement voirie "Le Grenier"	COMMUNALE
10	Aménagement de la bordure de la RD	COMMUNALE
11	Élargissement du chemin du ruisseau (promenade - piétons et cycles)	COMMUNALE
11	Élargissement du chemin du ruisseau (promenade - piétons et cycles)	COMMUNALE
12	Élargissement rue Ecotay ; cheminement pour passage tracteur, piétons et cycle	COMMUNALE
13	Cheminement pour passage tracteur et promenade (piétons et cycles)	COMMUNALE
14	Extension de l'écotay	COMMUNALE
15	Création d'un parc de stationnement ou espace public	COMMUNALE
16	Création d'une liaison piétonne et d'une aire de jeux distillerie/cave	COMMUNALE
17	Création d'une liaison piétonne et d'une aire de jeux distillerie/cave	COMMUNALE
18	Création d'une liaison piétonne et d'une aire de jeux distillerie/cave	COMMUNALE
19	Vie Nova	ANNONAY RHONE AGGLO
20	Vie Fluxus	ANNONAY RHONE AGGLO
21	Aménagement d'une voie douce le long du ruisseau de l'Ecotay	COMMUNALE

Patrimoine vernaculaire repéré au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme

Numéro	Élément du patrimoine vernaculaire	Commune
90	Four à chaux	SAINT-DESIRAT
91	Voûte	SAINT-DESIRAT
92	Croix	SAINT-DESIRAT
93	Monument aux morts de la place de l'Église	SAINT-DESIRAT
94	Monument aux morts du Cimetière	SAINT-DESIRAT
95	Croix	SAINT-DESIRAT
96	Fontaine	SAINT-DESIRAT
97	Croix solaire S40	SAINT-DESIRAT
98	Croix	SAINT-DESIRAT
99	La Madone du Châtelet	SAINT-DESIRAT

